

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX
DE LA HAUTE-LOIRE

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL

Procès-verbal de la séance du 28 avril 2010

ORDRE du JOUR

- ❶ Campagne DPR 2010
- ❷ Mise en place du PRS au 1/7/2010
- ❸ Questions diverses

Membres présents :

Représentants de l'Administration

M. QUINTIN, Chef des services fiscaux, Président ;
M. PERAUD, Directeur divisionnaire ;
Mme GUILLERME, Directrice divisionnaire ;
Mme VALENTIN, Chef de service comptable ;
M. ROCHE, Conservateur des Hypothèques.

Représentants du personnel :

Mlle POBLE, Inspectrice, MM. MAUREL et TRESCARTE, Contrôleurs, représentant le SNADGI-CGT.

MM. CIACHERA et COHADE, Contrôleurs principaux représentant l'UNION SNUI SUD TRESOR SOLIDAIRES (USSTS).

M. QUINTIN, Président, ouvre ensuite la séance à 9 heures.

Le Président constate que le quorum requis est atteint et que celui-ci peut se tenir valablement.

Mme CHANUT assure le secrétariat ; M. CIACHERA est chargé des fonctions de secrétaire-adjoint.

Les représentants du SNADGI CGT 43 donnent lecture d'une déclaration liminaire.

En réponse à la déclaration du SNADGI, le président fait remarquer qu'il n'est pas encore parti du département et qu'il entend bien continuer à faire son travail dans l'intérêt des agents et des usagers. La CAPN qui traite du mouvement des directeurs doit se réunir le 7 mai prochain.

Il constate que la déclaration du SNADGI comporte de nombreux oublis au titre des réformes qu'il a menées : les SIP, le PRS, les cellules CSP, l'accueil fiscal de proximité, le transfert à la TG du SDFDL. Il estime également avoir développé le soutien de la direction et des cadres auprès des services et réorganisé les fonctions d'accueil.

Sur le rapprochement CDI/CDIF, il n'a aucun regret. Il s'agit d'une réforme difficile mais indispensable qui est sur la bonne voie grâce à l'action de la direction, du CDIF du Puy, des cadres et des agents qui se sont investis. Le soutien est poursuivi sur Yssingeaux et un réseau de référents fonciers sera créé sur chaque site afin de permettre aux agents de mutualiser et de

s'entraider. En effet, on ne demande pas aux agents d'être compétents sur tout. Quelques uns doivent être référents pour traiter les dossiers les plus complexes (anomalies BDNP, Lascot...).

Les agents du cadastre participent au traitement de l'IR, au contentieux, aux travaux de relance, les agents du CDI s'impliquent dans les missions foncières mais chacun garde ses spécificités.

S'agissant de la FI, il est exact qu'il y a une perte de la spécificité sur Yssingeaux mais dans cette petite équipe (1 A renforcé par un B du CDI), les agents se sentaient isolés, il y avait des difficultés de fonctionnement et de pilotage. Les usagers de la FI sont généralement des contribuables qui ont des conseils ou qui ont accès aux moyens de communication modernes. La perte de proximité est moins préjudiciable.

A l'inverse, avec CDI/CDIF, il estime avoir amené de la proximité à Yssingeaux.

Sur la notation, le président insiste sur l'intérêt qu'ont les agents à participer à l'entretien. Il reconnaît que le système de répartition des majorations est perfectible.

Concernant la salle de réunion du CFP du Puy, il entend privilégier de bonnes conditions de travail pour les agents. Il confirme que la solution finalement adoptée fait suite à une proposition du SNADGI en CTPD.

S'agissant des critiques du SNADGI sur le dialogue social, il fait observer que pour dialoguer, il faut être 2. Or, certaines organisations refusent de participer aux réunions informelles.

Sur les messages adressés aux agents et les informant de mises en ligne d'articles sur le site de la DSF, il précise qu'il n'a pas d'autorisation à demander aux agents. Il s'agit de messageries professionnelles et les agents sont placés sous l'autorité du Directeur.

M.TRESCARTE tient à préciser certaines choses suite aux réponses du Président. Sur son constat d'éventuels oublis, il précise que seuls les plus significatives « réformes » ont été listées. Il s'étonne de l'auto satisfaction manifestée. Sur le rapprochement CDI/CDIF sur le site d'Yssingeaux, les agents souffrent toujours autant et la mission n'est pas remplie de manière réellement satisfaisante. De plus de nombreux agents ont demandé leur mutation et risquent de l'avoir, fragilisant encore plus cette mission. La réponse concernant la FI n'est absolument pas satisfaisante et certainement pas fondée quant à la demande de transfert des agents, sans parler de la réponse orientée concernant les usagers. Sur la notation actuelle l'intérêt des agents est plutôt le boycott, tout en développant un dialogue tout au long de l'année comme le demande clairement le SNADGI CGT 43. La réponse sur la salle de réunion est plutôt croustillante lorsqu'on connaît l'historique. Là encore le SNADGI CGT 43 a démontré sa capacité à défendre les intérêts de tous au delà de simples postures de circonstance. Ce qui légitime la position du SNADGI CGT 43 sur les réunions dites informelles qui n'ont pour but le plus souvent que de court circuiter les réunions institutionnelles.

M. TRESCARTE estime qu'il y a une réellement différence de culture et ce à tous les niveaux entre les agents ex-DGI et ex-CP. Ces derniers sont souvent très agréablement surpris de nos prises de positions. Ils nous encouragent d'ailleurs dans ce sens.

M. COHADE fait remarquer qu'à Brioude, les agents du SIP-SIE et ceux de la Trésorerie commencent à communiquer.

Le président propose d'aborder le 1^{er} point à l'ordre du jour.

I – Le Pôle de recouvrement spécialisé

Le président demande à M. PERAUD de présenter le dossier.

Le PRS est un poste comptable à compétence départementale chargé du recouvrement offensif, pugnace et rapide des créances des professionnels (+ de 3000 €) et des particuliers (+de 5000 € et créances d'IR et de CSG consécutives à un CFE). Les effectifs nécessaires, compte tenu du nombre de dossiers par agents (80 à 100 pour la filière fiscale et 200 pour la

filière gestion publique) ressortent à 2 emplois A (1 de chaque filière), encadrés par un A+ issu de la filière gestion publique.

Le contrôleur actuellement affecté en surnombre au PRF sera maintenu en principe au PRS jusqu'à la mise en place de la DLU. Cet agent traite également les ANV et le contentieux du recouvrement et rejoindra ensuite la DLU.

Le PRS s'installera à terme dans 2 bureaux au 1^{er} étage du CFP du Puy.

M. MARTIN du service recouvrement de la Trésorerie Générale, nommé receveur percepteur, prendra la tête du PRS.

L'agent A de la filière fiscale actuellement affecté au PRF a émis le vœu de suivre la mission. En revanche, le cadre A de la filière Gestion publique n'est pas encore désigné.

En attendant l'harmonisation des règles de gestion, les agents seront soumis aux règles de gestion applicables dans leur filière d'origine (mutations, notation, promotions..) ; en revanche, il n'y aura pas, par principe, le respect des métiers même si dans un premier temps chacun continuera à traiter ses dossiers tout en s'intéressant à ceux de l'autre filière ;

Le PRS n'a pas de caisse, il conviendra de décider où seront versées les sommes en numéraire (SIP ou SIE). Il semblerait plus logique que ce soit au SIP. En effet, ce sont plutôt les particuliers qui payent en numéraire. En outre, la caisse du SIP est située au rez de chaussée du CFP.

Les agents A+ et A participeront à un séminaire à Lyon en juin prochain et suivront un stage d'immersion dans l'autre filière. Ils pourront également bénéficier de formations complémentaires. Les procédures de recouvrement seront harmonisées à partir de fin 2010.

Les huissiers du trésor continueront à intervenir pour le recouvrement des créances.

Mme VALENTIN précise qu'en DLU, le SIE-C devient SIE, dirigé par un IDEP classé 966. Le poste d'adjoint sera transféré au pôle fiscal de la future DLU.

M. TRESCARTE estime que la mise en place au 1^{er} juillet 2010 est précipitée et prématurée. En effet, rien n'est prêt, les règles de gestion sont différentes, chacun continuera de traiter ses propres dossiers, le problème de la caisse n'est pas résolu et même au niveau du législateur il faudra attendre l'année 2011 pour régulariser la situation. Toutes ces raisons démontrent qu'une fois de plus nos responsables mettent la charrue avant les bœufs et ce en toute connaissance de cause. C'est pourquoi le SNADGI CGT 43 demande un minimum de bon sens et donc le report en juillet 2011.

Le président répond qu'il s'agit au contraire d'une anticipation heureuse et bienvenue.

M.TRESCARTE trouve cette réponse pas très sérieuse.

M. COHADE ajoute que les trésoriers voient d'un bon œil le transfert de créances au PRS même si dans le même temps, ils sont inquiets pour les emplois.

Le président fait valoir que les trésoreries ne seront pas impactées négativement par la création du PRS. En contrepartie, il est demandé plus de présence à titre personnel aux trésoriers pour aider les collectivités locales.

Aux questions de M. COHADE, le président précise qu'un point d'étape sur le fonctionnement du PRS sera réalisé fin 2010. Sur le volet sécuritaire, M. PERAUD fait observer qu'il s'agit d'un métier contraignant au même titre que le CFE et que les agents doivent, lors de leurs interventions, faire preuve de bon sens et de prudence.

Le projet soumis au vote du CTPD obtient 5 voix favorables de la parité administrative. Les organisations syndicales votent contre au motif que la mise en place est précipitée et devrait être reportée au 1^{er} juillet 2011, après l'harmonisation des procédures de recouvrement. Elles insistent également sur le volet sécuritaire.

II- La campagne d'impôt sur le revenu

Le président rappelle qu'il s'agit d'un moment fort de la vie des SIP. Il précise que cette mission est l'affaire de tous et il met notamment l'accent sur la participation des agents des Trésoreries de proximité.

Mme GUILLERME dresse le bilan de la campagne 2009 :

La plage d'ouverture aux usagers a été élargie (1 heure de plus) durant les 2 dernières semaines de mai.

L'ouverture tardive les 2 derniers jours de campagne n'a pas eu un grand succès.

Le président rappelle que la campagne a été caractérisée par un envoi tardif des déclarations et le changement de mode de distribution de la Poste, ce qui a décalé la date de début de réception du public et réduit le délai de saisie.

La procédure SCoup pilotée par la Division 2 a été prise en charge hors SIP et a permis de traiter 472 courriels dans le délai de 48 heures imparti.

La validation des déclarations par téléphone et la rédaction assistée ont été peu utilisées.

La promotion en faveur de la télédéclaration a permis d'enregistrer une progression de 38% (de 16747 en 2008 à 23224 déclarations sur Internet).

Tous les services ont contribué et tous les moyens disponibles ont été mobilisés (cellules CSP, agents de l'EDRA, ALD et auxiliaires).

M. TRESCARTE dénonce l'utilisation des contrôleurs stagiaires pour la saisie de déclarations. Il rappelle qu'ils sont en formation et qu'ils doivent voir tous les aspects de leur future mission et non uniquement la saisie des 2042.

Le président fait remarquer que ces agents effectuent leur stage pratique en CDI parce qu'ils ont choisi la filière Fiscalité des particuliers. Leur période de stage correspond à celle de la campagne IR, il n'est pas choquant qu'ils fassent le même travail que les contrôleurs en CDI à cette époque.

M. TRESCARTE estime que leur stage est dévoyé. Ils doivent voir tous les aspects qu'ils risquent de retrouver lors de leur affectation.

Mme GUILLERME fait valoir que l'expérience acquise pendant leur stage sera profitable l'année suivante.

M. TRESCARTE souligne le risque représenté par l'excès de zèle de contrôleurs stagiaires d'origine interne qui peut, paradoxalement, aboutir à des suppressions d'emplois et qu'ils ne peuvent en être satisfaits.

Le président n'est pas du tout d'accord avec cette affirmation et fait remarquer qu'en fin de stage, les contrôleurs sont satisfaits d'avoir participé à cette opération dense.

M. TRESCARTE regrette une nouvelle fois l'absence d'ascenseur à Brioude pour la réception du public entre autre.

Le président répond que la Centrale a, compte tenu du coût et du risque technique dû au perçage de la dalle, refusé le financement de cet aménagement. En définitive, l'accueil du public au rez de chaussée pendant la campagne est plus judicieux.

Mme GUILLERME rappelle les sites concernés par l'accueil hors SIP et précise que la durée (1/2 journée) est apparue trop courte à certains endroits.

Le président souhaite conserver l'accueil dans les sites où s'exprime un besoin. Il ajoute que c'est néanmoins dans les locaux de la DGFIP qu'est réalisé le meilleur accueil.

Mme GUILLERME soulève les difficultés rencontrées par les agents qui reçoivent en Mairie du fait qu'ils ne disposent pas des outils appropriés.

Elle souligne l'action en faveur des personnes sourdes et malentendantes avec une ½ journée de permanence à la MDPH.

M. TRES_CARTE fait part de la demande fréquente d'usagers de disposer d'un 2^{ème} exemplaire de leur déclaration. Il ajoute que des chefs de service ont refusé de faire des photocopies.

Le président estime que le double est inutile, ce n'est pas un justificatif.

M. MAUREL fait remarquer que certains contribuables n'ont pas de photocopieurs.

Le président n'envisage pas une interdiction formelle de délivrer une photocopie, il souhaite que les services décident au cas par cas.

Mme GUILLERME souligne l'appréciation positive du public en ce qui concerne les gestionnaires de files d'attente. Elle précise qu'à Yssingeaux, le distributeur de tickets et le box d'accueil seront désormais installés au rez de chaussée, après les travaux actuellement conduits.

M. TRES_CARTE demande communication du nombre de questionnaires remplis par les usagers.

Le président répond que sur chaque site, environ 50 questionnaires ont été déposés par les usagers. Ils étaient très positifs hormis sur la suppression du double exemplaire.

M. TRES_CARTE trouve cette réponse un peu facile et surtout invérifiable et c'est bien dommage.

Le président souligne qu'au 8 juillet, 94 % de l'émission accélérée était réalisée, ce qui était proche des objectifs fixés. Le contentieux TH a été maîtrisé. Il ajoute que plus on saisit rapidement, moins on a de contentieux sur la PPE par la suite.

M. TRES_CARTE dénonce clairement cet objectif qui n'a pas de sens et va à l'encontre de la qualité de la saisie. Il demande qu'il n'y ait pas de pression, ni sur les responsables de sites, ni sur les agents. Le SNADGI CGT 43 sera très vigilant.

S'agissant de la campagne 2010, M. CIACHERA appelle l'attention sur l'absence d'un chef de service désigné comme juré d'assises.

Le président indique qu'en cas d'indisponibilité du chef de service, l'intérim est assuré. Il ajoute qu'une dispense a été demandée pour la semaine du 23 au 30 avril. La session s'achève le 7 mai.

M. TRES_CARTE précise que le SNADGI dénonce fermement ce genre de démarche. En effet nous sommes dans une démocratie où tous les citoyens ont des droits, mais aussi des devoirs. En l'occurrence tout citoyen a le droit d'être juré d'assises, c'est aussi un devoir. De ce fait le SNADGI CGT 43 ne peut accepter qu'un responsable empêche un de ses subordonnés de répondre à une convocation officielle et obligatoire pour être juré d'assises.

Le président estime qu'il n'a pas outrepassé ses fonctions, qu'il avait une raison particulière de solliciter une dispense et qu'au demeurant il n'avait pas à demander l'avis du SNADGI pour prendre sa décision.

M. TRES_CARTE, au nom du SNADGI CGT 43, précise clairement que ce n'est pas une question de demander ou non son avis au SNADGI. Cette décision du Directeur n'est dictée par aucune raison valable et outrepassé ses fonctions. Le SNADGI CGT 43 se réserve la possibilité d'intervenir dans le futur.

Le président rappelle les priorités définies pour la campagne en cours :

- Avoir traité 95 % de l'émission accélérée au 9 juillet
- assurer une qualité optimale des travaux

- parfaire le dispositif accueil

Mme GUILLERME souligne que les déclarations ont été remises à la Poste en avance par rapport au calendrier précédent. Les agents disposeront d'une semaine supplémentaire.

Elle insiste sur les discussions menées avec les chefs de service et les agents avant la campagne au cours de visites sur les sites où chacun a pu s'exprimer et faire des propositions.

M. ROCHE fait observer que la CH participera aux opérations de renfort malgré les difficultés dues aux absences pour congés maladie.

M. COHADE appelle l'attention sur la situation des agents C à Brioude.

Le président indique que globalement l'effectif départemental du cadre C est excédentaire de 5 agents. Un agent de l'EDRA sera affecté en renfort au SIP de Brioude du 24 mai au 7 juillet.

M. TRESCARTE demande si les agents Recouvrement des SIP participent à l'émission accélérée. Normalement ils ne devraient pas.

Le président précise qu'aucune directive n'a été donnée pour qu'ils y participent.

M. COHADE insiste sur la complexité des nouveautés et notamment la saisie des RIB.

Mme GUILLERME confirme que l'émission accélérée est la priorité, la saisie des RIB pourra être dissociée et possible à partir du 1^{er} août.

M. TRESCARTE estime que c'est une erreur de dissocier la saisie des RIB de l'émission accélérée.

Le président indique que les nouveautés seront présentées aux trésoriers le 4 mai prochain, une réunion avec les relais sociaux aura lieu le 6 mai et avec la MDPH le 19 mai.

Il espère une hausse d'au moins 10% de la télédéclaration par une action notamment à destination du grand public, des collectivités locales et des clubs informatiques.

III – Questions diverses

- Note sur les délais de route en matière de formation professionnelle

M. CIACHERA demande des précisions sur ce point.

M. PERAUD indique qu'une fiche de la boîte à outils ARTT traite ce cas de figure. La référence à des pratiques différentes dans d'autres départements est inopérante. Un rappel sera fait à ce niveau.

- La visite du délégué

M. TRESCARTE demande que la déclaration liminaire lue à cette occasion soit jointe au présent procès verbal. Il souligne que le délégué a clairement affirmé qu'il était conscient qu'il n'était plus possible de supprimer des emplois dans les services. Maintenant il doit prouver sa capacité à éviter de nouvelles dégradations dues à des suppressions de postes. Sa prise de position claire sur le rôle des Ressources Humaines doit trouver un impact réel au sein de ce service particulièrement sensible dans cette période de changement tout azimut. Le SNADGI local y veillera.

M. COHADE souhaite que son commentaire soit également intégré.

Le président souligne les propos du délégué sur l'importance du service RH en matière de stress et de mal être au travail. Les chefs de service doivent porter une attention particulière aux agents en difficulté. Les services RH communiquent aux services sociaux les informations qu'ils détiennent sur les difficultés familiales des agents, les décès de proches.

M. COHADE souligne la difficulté lorsque le malaise de l'agent est généré par le chef de service.

➤ Le jour comptable

M. PERAUD indique qu'une autorisation d'absence exceptionnelle générale se substitue aux jours comptables. La décision de fermer les services à l'occasion des ponts naturels n'ayant pas été votée en CTPD, l'absence pourra, en 2010, être librement positionnée par les agents. Toutefois, par mesure de simplification, il propose de retenir la date du 14 mai (Pont de l'Ascension).

➤ Le parking de l'HDI du Puy

M. TRESCARTE souhaite que les places de parking soient recensées en vue de leur répartition de manière juste et équitable. Il rappelle que sur ce sujet le SNADGI CGT 43 sera très attentif..

Le président répond que des agents seront désignés pour participer à un groupe de travail qui se réunira en juin pour déterminer les critères d'attribution des places.

M. TRESCARTE propose de retenir un critère d'attribution par service basé sur les effectifs au 1^{er} septembre et révisable chaque année à cette date.

➤ L'installation du SIE d'Yssingeaux

M. TRESCARTE fait remarquer que les agents du SIE (caisse-comptabilité) disposent d'un espace très exigu et donc de conditions de travail très difficiles.

Le président fait observer que les plans ont été discutés avec les agents, ils ont donné leur avis sur leur installation. Ils disposeront d'une surface de 32 m² pour 4. L'isolation phonique sera renforcée.

M. TRESCARTE fait remarquer que cela démontre la difficulté de maîtriser la réalité sur plan. Il rappelle qu'à la DGFIP la surface minimale par agent est de 12 m².

➤ La réunion du DOS à Orléans

A la question de M. TRESCARTE, le président fait part de l'avis réservé du délégué sur la communication du coût du déplacement.

M. TRESCARTE estime que les OS sont en droit d'obtenir la réponse afin d'en informer les personnels

Le président indique que les éléments seront communiqués lors du compte rendu budgétaire de l'année 2010.

M. TRESCARTE s'étonne que l'on ne donne pas la réalité des chiffres. Y a-t-il quelque chose à cacher ? Répondre que les montants seront donnés lors du compte rendu budgétaire de l'année 2010 est provocateur et pas très sérieux pour un responsable qui clame la transparence et son goût avéré pour un dialogue social de qualité. Est-ce cela la transparence ? C'est pourquoi le SNADGI CGT 43 insiste pour avoir ces chiffres.

➤ Situation du cadre A

M. CIACHERA évoque le lourd déficit au 1^{er} septembre prochain.

Le président confirme que compte tenu des éléments connus à ce jour, 9 emplois A seraient vacants. Un certain nombre seront pourvus par les sorties d'ENI, ce qui suscite de fortes craintes pour la réalisation du programme de contrôle fiscal. La Centrale a été saisie de cette situation inquiétante.

M. TRESCARTE souligne également les problèmes d'effectifs de la catégorie C. 100 agents de la liste complémentaire ont été appelés à l'activité. Le SNADGI revendique l'appel de tous les agents pris sur liste complémentaire.

➤ Lien entre CHS et CTP

M. TRESCARTE estime qu'il devrait y avoir un lien étroit entre les 2 instances. Il propose que le vœu qui a été voté lors du dernier CHS sur l'installation des agents de la CCRF soit annexé au procès verbal du CTPD et qu'il soit transmis au Préfet.

Le président a prévu de transmettre le texte à la DDCCRF et au préfet.

Après épuisement des questions à évoquer, le Président clôt la séance à 17 heures 20.

* *

Le Président,

La Secrétaire,

Gérald QUINTIN

Annie CHANUT

Le Secrétaire-Adjoint

Bernard CIACHERA



CTPD du 28 Avril 2010

Déclaration liminaire

Depuis que vous êtes arrivé en Novembre 2007, Monsieur le Président/Directeur, vous avez pu apprécier à leur juste valeur les représentants élus ou désignés du **SNADGI CGT 43**. Grand défenseur d'un dialogue social de qualité vous n'avez cessé d'en démontrer les limites. Elles sont celles de la loyauté d'un fonctionnaire digne de ce nom qui les revendique sans cesse et qui les applique, en l'espèce sans état d'âme.

Souvent, malgré une ouverture d'esprit difficile face à ces représentants loyaux, eux aussi, vous n'avez pu cacher une certaine irritation, laissant même parfois place à une colère non dissimulée lorsqu'ils avaient l'outrecuidance de souligner certains excès d'autorité, voire d'autoritarisme. Citant le citoyen La Bruyère, n'ont-ils pas, entre autre, résumé certaines postures de façon très claires en déclarant et même en écrivant par exemple :

"Les postes éminents rendent les hommes grands encore plus grands, et les hommes petits encore plus petits". Sans remonter à la préhistoire, qui est une de vos époques de référence, nous reconnaissons sans peine que rien n'a changé sur le fond.

Les représentants des personnels du SNADGI CGT 43 pensent que l'heure est arrivée de vous aider à faire votre **DPA** de directeur sortant. Vous n'ignorez pas que la direction dont vous avez la charge aujourd'hui va, elle aussi, fusionner avec la direction du **Trésor Public** pour donner naissance à la **Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Loire (DDFIP 43)**. Outre la disparition des postes des deux responsables locaux, dont vous ne vous souciez guère, cela va permettre de fusionner ou même de supprimer de nombreux services ou missions. Le but ultime étant une suppression massive d'emplois que votre valeureux successeur, probablement aussi loyal que vous, s'empressera d'exécuter. Compréhensible, car le déroulement harmonieux de vos carrières en dépend. Nul doute que vous comprenez cette triste constatation que nous faisons et dénonçons régulièrement.

Revenons à votre **DPA** que les représentants des personnels du **SNADGI CGT 43** ont l'ambition de dresser. Déjà nous précisons pour éviter toute polémique, qui pourrait être désagréable de part et d'autre, que nous ne soulignerons que certains points essentiels qui marqueront votre trop court passage en terre altiligérienne.

Votre valeureux prédécesseur avait ambitionné un **rapprochement CDI/CDIF** à la cravache, faisant fi des desideratas légitimes des principaux concernés et des conditions locales. Il voulait aussi imposer le transfert dans l'urgence de **la gestion** de la relance des déclarations de succession de la **FI** à l'**Enregistrement** et ce suite à des groupes de travail totalement noyautés. Une pétition de tous les agents concernés, couplée à un envahissement de la réunion avec le délégué interrégional, courant octobre 2007, l'a incité à vous laisser ces accouchements promis à de grandes douleurs. A noter que ce jour là, vous étiez dans nos locaux. Nous avons demandé que vous veniez à cette réunion. Bien que manifestement très content d'être ici, vous avez décliné l'invitation à notre grand regret.

Dès le début, vous nous avez sorti le grand discours d'un dialogue social franc, réel, ouvert....Belles paroles que vous vous êtes bien gardé de traduire dans les faits, parodiant simplement le dialogue exemplaire du niveau national.

Vous savez que **les représentants des personnels du SNADGI CGT 43** n'avancent pas d'argumentaires sans en avoir les moyens. Alors explications.

Sur le **rapprochement CDI/CDIF**, vous avez unilatéralement imposé sa mise en place sur le site du **Puy en Velay** dès janvier 2008 et ce aux forceps, bien que nous exigions de prendre le temps, question de bon sens. Le 6 février 2008, nous avons demandé une audience en urgence pour vous alerter des très mauvaises conditions d'installation des agents transférés, de la détresse de certains d'entre eux, sans parler des missions qui n'étaient plus assurées convenablement. Résultat, vous êtes passé tranquillement dans les services pour ressentir qu'il n'y avait pas de « vent de panique » !!! Pour **NOUS représentants des personnels du SNADGI CGT 43** cela était un vrai signe de votre prise en compte des difficultés des agents. Pour étayer simplement la justesse de nos analyses, les propos récents que vous avez tenus sur ce rapprochement lors d'un **CTPD** sur le sujet sont édifiants. Vous reconnaissez que cela a été très difficile du fait de la précipitation et des trop nombreux stages imposés au détriment des conditions de travail des agents et même des missions !!! il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis, dites-vous....

S'agissant du **rapprochement sur le site d'Yssingeaux**, qui imposait de plus un transfert, alors que notre **Directeur Général (DG)** donnait la possibilité à l'été 2008, de reporter cette mise en place, alors que le **SNADGI CGT 43** vous y encourageait expressément, vous avez décidé de l'imposer coûte que coûte. Depuis vous êtes obligé d'envoyer en ordre de mission, comme

vous dites, de nombreux collègues du Puy en Velay, occasionnant de plus une charge supplémentaire pour notre direction. Sans pour autant pouvoir remplir cette mission de manière ne serait ce que satisfaisante. Nous n'avons eu de cesse de dénoncer cette grossière erreur. Des agents expérimentés du site, ont décidé cette année de demander leur mutation, affaiblissant encore plus le potentiel local. Déjà un cadre C vient d'avoir satisfaction. A noter que lorsque vous faites des réunions sur ce site, les agents demandent qu'elles se tiennent avec tout le personnel, vous n'hésitez pas à répondre agressivement à quiconque ose dénoncer les difficultés. Résultat, aujourd'hui une seule personne a encore le courage de s'exprimer sur ce sujet, les autres nous disent qu'elles préfèrent se taire plutôt que de subir des réprimandes. C'est un bel exemple de la qualité du dialogue social que vous n'hésitez pas à revendiquer. A noter qu'un de vos bras droits, dont on évoquera le souvenir plus avant n'a pas hésité à affirmer en CTPD qu'il : « y avait un effet de groupe », pour éluder le malaise réel de ce rapprochement sur ce site.

S'agissant du **rapprochement sur le site de Brioude**, que votre prédécesseur avait initié, la situation démontre, alors qu'il y avait déjà des collègues issus du Cadastre, que chacun garde ses spécificités propres. Il ne sert à rien de le nier oralement, voire par écrits, c'est une réalité.

A votre tableau de chasse, vous pouvez aussi y inscrire la perte de la spécialité **FI** sur le site d'**Yssingeaux**, grâce à la création d'un Pôle sur Le Puy en Velay. C'est un bel exemple, d'une nouvelle perte d'une mission de service public de proximité. Rien ne vous y obligeait.

A remarquer aussi votre attitude sur la **notation**, martelant sans cesse et systématiquement que l'intérêt des agents est d'y participer. Etant souvent agressif, voire désobligeant, encourageant de sorte une réplique à la hauteur de votre attitude.

Que dire de vos positions et affirmations sur la **RGPP, déclinée entre autre par la scélérate loi sur la mobilité dans la Fonction Publique**. Que répondez-vous aux responsables du **SNADGI CGT 43** lorsqu'ils vous interpellent ? « c'est une très bonne chose » !!! Dommage pour vous lorsque vous avez l'honneur de **présider le CHS DI 43** qu'il y ait nos camarades de l'**ex-DGCCRF**, qui expliquent par le menu comment en 2008, tout au long de l'année il leur a été affirmé que rien ne changerait dans leurs organisations et leurs missions. Le 30 décembre ils apprennent, hiérarchie comprise, que leur direction explosait en tous sens. Aujourd'hui ils font partie de la **Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)**. Un fourre tout regroupé sous les ordres du Préfet ou cohabitent l'ex-CCRF, le Pôle social de la DDASS, le logement social, la jeunesse et les sports, les services vétérinaires, la politique de la ville, les associations et les droit des femmes. Qui plus est son installation est catastrophique et son organisation pour le moins floue. Cela a **obligé les représentants des personnels du SNADGI CGT 43** lors du dernier **CHS DI 43** en date du 13 Avril à proposer le vote d'un **vœu** pour dénoncer ces dérives (à mettre avec le PV de ce CTPD). Curieusement, alors que vous êtes parfaitement informé, vous avez refusé de participer au vote. Malgré cela 6 voix ont été pour ce vœu, une voix de l'administration s'est abstenue et 3 voix de l'administration ont refusé de s'exprimer. Le **Président du CHS DI 43** doit donc interpellier tous les responsables locaux, régionaux, voire nationaux, dont le **Préfet** et au plus vite. L'**Inspecteur Hygiène et Sécurité (IHS)** doit lui aussi remplir sa mission en informant rapidement le **DPAEP**. Là aussi, votre discours volontariste affirmant votre engagement total pour assurer la sécurité des personnels aussi bien physique que mentale, s'oppose à la réalité des faits. Un exemple, lorsque vous assistez directement aux conditions de travail de nos collègues de la **Trésorerie de Brioude** démenagés trop tôt et dans la précipitation, en juin 2009, obligés de travailler au milieu des ouvriers et cerise sur le gâteau où un chauffe eau, installé au coin d'aisance, a la mauvaise idée de se décrocher. Miracle aucune personne n'était occupée à ce labeur, à ce moment précis. Cela explique, peut être, la foi profonde de certain en ces terres saintes que sont Velay et Brivadois. Plus sérieusement, nous vous l'avions dit, vous auriez dû être le premier à intervenir et à dénoncer ces conditions de travail.

Ne reculant devant aucun obstacle et surtout n'écouter pas **les représentants des personnels du SNADGI CGT 43** vous n'avez pas hésité dernièrement à squatter la salle de réunion de l'HDI du Puy en Velay. Vous aviez en contre partie désigné un espace ridicule et encombré. Même les représentants de l'administration, lorsqu'ils ont voulu tenir, début février, des réunions d'information, ont constaté l'exiguïté, voire l'insécurité réelle des lieux. Heureusement que depuis **NOUS** avons proposé une solution rationnelle, dont paradoxe de la chose, vous êtes un des premiers à en bénéficier et probablement féliciter.

Vous le voyez cette **DPA**, non exhaustive évidemment, fait apparaître **un bilan globalement très négatif**. Pourtant par votre loyauté vous allez être récompensé. Sachez, Monsieur le Président/Directeur, qu'une très grande majorité des agents dont vous avez la charge est écœuré de cela, d'autant qu'ils subissent tous, du plus petit niveau au plus haut, les suppressions d'emplois, les restructurations anarchiques et une pression toujours plus vive des fameux indicateurs la plupart du temps trafiqués d'une manière ou d'une autre pour faire croire que « **Tout va bien Madame la Marquise** », alors que l'on est en train de liquider la **Fonction Publique** de qualité et de proximité.

Un mot sur la main mise que vous imposez sur le site de la DSF 43, **@lti43**. Ce site dédié à tous les agents vous sert à faire une véritable propagande. Indisposé par le fait que les agents n'aillent pas voir la rubrique « **Quoi de neuf** », vous avez décidé autoritairement d'envoyer à tous les agents tous ses articles sur leur boîte personnelle (**BALF**), sans leur en demander l'autorisation. Envoyer sur la **boîte personnelle** d'un agent dans ces conditions un courriel s'appelle tout simplement un **SPAM**, même s'il est issue d'une rubrique du site de la direction et sur ordre du DSF. Nous vous demandons donc d'arrêter immédiatement ces envois sauvages.

Un autre exemple significatif d'un usage abusif de ce site. En **2009**, un responsable éminent de la direction a eu le plaisir largement partagé d'avoir sa mutation au bout d'un an. Même si son passage a été bref, il a réussi à mettre presque la totalité

de ses collaborateurs contre lui, c'est déjà une vraie performance. **Cerise sur le gâteau**, sur @lti43 de nombreux agents découvrent un hommage appuyé en son honneur que lui fait notre DSF. Que ce dernier ait particulièrement apprécié sa collaboration, rien à dire. Par contre lorsqu'il se permet d'y associer explicitement les autres agents, là il y a eu de véritables crises d'urticaire dans les services. De nombreux agents ont donc décidé de nous mandater pour dénoncer ces écrits mensongers. Chose que nous avons courageusement fait en CTPD. Cela a déclenché une colère noire du Président qui s'est un peu laissé aller. Cela n'est pas acceptable. Même si le DSF est le responsable de ce site, cela ne l'autorise pas à y porter des propos erronés. Notre devoir est de les dénoncer.

Comme vous le constatez **ce bilan est pour le moins globalement très négatif.**

Audience Délégué du Directeur Général

26 AVRIL 2010

Lettre ouverte à M. BAROIN Ministre du Budget

Les représentants des personnels du **SNADGI CGT 43** se permettent de vous offrir, à l'occasion de votre première venue en terre altiligérienne, une célèbre citation de La Bruyère, que vous ne pouvez que partager de par vos nombreuses rencontres professionnelles.

"Les postes éminents rendent les hommes grands encore plus grands, et les hommes petits encore plus petits". Sans remonter à la préhistoire, qui est une des époques référence de notre actuel Directeur, nous reconnaissons tous, sans peine, que rien n'a changé sur le fond.

Il ne vous a pas échappé, Monsieur le **Délégué du Directeur Général**, qu'une fois de plus lors de la journée d'action du **23 Mars**, vous aviez en pôle position les agents de la **Haute-Loire** avec près de **60% de grévistes**. Malgré quelques regrettables prises de positions, ce taux est exceptionnel, même si ici l'on peut faire beaucoup mieux.

Nul doute que cela vous interpelle si vous êtes à la hauteur de la situation. Pourtant vous continuez probablement à appliquer loyalement cette politique de casse tout azimuth de la **Fonction Publique**, particulièrement au sein de la **DGFIP**, initiée par nos gouvernants actuels.

Cela ne peut plus durer. Prenez enfin conscience que les suppressions d'emplois deviennent partout insupportables et ce dans tous les services. **Ayez le courage** de le dire à tous vos supérieurs. Même si bien des indicateurs sont pour le moins orientés, voire carrément trafiqués pour donner l'illusion que tout va bien, cela ne suffit plus.

Le nouveau ministre de Bercy M. **BAROIN**, a reçu le **intersyndicale DGFIP** le 14 avril. Il a réaffirmé les engagements précédemment pris sur la **séparation de l'ordonnateur et du comptable**, sur la fonction du comptable public, sur l'autonomie du contrôle fiscal, sur le **respect des métiers**. Le ministre du Budget s'est déclaré favorable au renforcement du maillage territorial dans certains quartiers périurbains mal ou pas du tout couverts, sans en définir les conditions. **Nous exigeons que les territoires ruraux soient aussi traités favorablement et nous revendiquons qu'aucun site des finances, impôts ou trésor, ne soit fermé.**

Il s'est aussi engagé à porter le dossier du 8ème échelon de la **catégorie C** à la **Fonction Publique**. Nous revendiquons aussi un rattrapage du pouvoir d'achat par **l'obtention immédiate de 40 points NBI pour tous les cadres A,B et C et le doublement de la prime mensuelle de fusion.**

La règle du non remplacement d'un départ de fonctionnaire sur deux, appliquée avec zèle à la DGFIP, doit être immédiatement abandonnée.

Nous demandons le **retrait de la scélérate loi sur la mobilité** dans la **Fonction Publique**, l'arrêt de la **RGPP** et donc de la mise en place des **SIP, pôles** et autres concentrations de services.

Nous dénonçons clairement la notation actuelle assise sur la comparaison entre agent, ce qui est contraire à notre **statut** et génère des conditions de travail délétères et trop souvent dangereuses pour l'intégrité des agents. **En 2008 il y a eu 38 suicides au Ministère des Finances**, dont 5 sur le lieu de travail. Cela doit vous interpeller. Cela vos supérieurs jusqu'aux Ministres doit être un véritable électrochoc. **L'humain doit pouvoir redevenir au cœur de nos préoccupations.**

Un mot sur notre régime de **retraite**.

Notre position est très claire, maintien du calcul sur les 6 derniers mois et possibilité de départ maintenu à 60 ans. Si nous ne sommes pas entendus, c'est par la rue qu'à la rentrée nombre de problèmes de fond devront être réglés. Notre nouveau **Ministre du Budget** doit être en capacité d'entendre cet avertissement.

Il n'est pas voué, même s'il a le même chef suprême, à un dogmatisme libéral pour ne pas dire sauvage, qu'il ne partage d'ailleurs pas sur le fond. Il peut, et même il doit démontrer qu'il n'est pas habité par un **anti Fonction Publique primaire**. Non ce n'est pas la **Fonction Publique** qui est à l'origine des déficits publics sans fond. Non ce n'est pas la **Fonction Publique** qui le creuse tous les jours un peu plus.

M. **BAROIN** a la capacité d'assagir notre **Directeur Général**. Il peut, **il doit lui expliquer**, que le **Ministère des Finances**, s'il doit être exemplaire, ne doit pas forcément brader ses missions à la marchandisation. Il doit aussi avoir tous les moyens matériels et humains pour assurer l'équité entre tous les citoyens et ce sur tout le territoire.

Dites bien fort tout cela à la citadelle de Bercy.

La base en a marre et l'a déjà manifestée lors de l'imposture des DOS où notre Directeur Général, M. **PARINI**, a pu directement prendre la température, enfin partout où il a pu aller, les provinces devenant de plus en plus dangereuses..... Nos camarades de Marseille l'attendent toujours.

A la rentrée dites leur bien que Marseille pourrait très bien déteindre sur toute la France et cela n'est pas une simple posture, soyez en certain.

VŒU DU CHS-DI 43

Le **CHS-DI 43 des Finances** vient d'apprendre que nos collègues de l'ex-**DGCCRF** sont installés dans de nouveaux locaux qui comportent des risques réels pour leur intégrité physique.

- a) l'escalier d'accès au bâtiment est particulièrement dangereux.
- b) les stores existants sont totalement inefficaces pour filtrer la lumière du soleil et l'emplacement des prises électriques entraîne des contraintes et des difficultés de travail sur écran génératrices de fatigue visuelle.
- c) l'accès au parking n'est ni déneigé, ni salé en hiver ce qui génère de très gros risques d'accidents, surtout à la descente compte tenu de sa pente pour y accéder.

D'autre part la nouvelle organisation à laquelle les services de l'ex-**DGCCRF** sont soumis pose de très gros problèmes. La superposition des instances décisionnelles freine ou empêche la prise de mesures essentielles pour les conditions de travail de tous nos collègues.

Les membres du **CHS-DI 43 des Finances** alertent en conséquence toutes les autorités compétentes, et au 1^{er} chef **Monsieur le Préfet de la Haute-Loire**, pour remédier au plus vite à toutes ces nuisances.

VŒU soumis au vote du **CHS-DI 43 des Finances** le 13 Avril 2010 par les représentants des personnels de la **CGT DGFIP**, de **FO DGFIP** et de **l'UNION SNUI-SUD TRESOR**.

Pour 6 (représentants des personnels)

Abstention 1 (administration)

Refus de voter 3 (administration)